

I

---

L'Afrique et la mondialisation :  
les implications



# L'Afrique face aux défis du développement socio-économique à l'ère de la mondialisation néolibérale

Kouider Boutaleb

Joseph Ki-Zerbo : « On ne développe pas, on se développe »

## **Introduction**

La problématique de la construction d'économies efficaces en Afrique à l'ère de la mondialisation néolibérale ne cesse d'interpeller les chercheurs. Cette problématique nous reporte aux débats anciens dont les questions fondamentales liées à l'organisation d'économies efficaces, demeurées depuis sans réponses, laissent aujourd'hui, sans doute plus que par le passé, la pensée et la politique économique dans un dénouement trop facilement accepté.

Pour comprendre cette problématique, il faudrait sans doute nous interroger sur les causes de l'échec des politiques de développement entreprises depuis l'indépendance en Afrique, qu'elles soient d'essence socialiste ou libérale, et voir enfin, compte tenu des contraintes internes et externes et des mutations de l'environnement global, quels pourraient être les contours stratégiques pour un authentique développement en Afrique, à l'image des succès qu'ont pu connaître les pays du sud-est asiatique dont l'expérience devrait constituer une source d'inspiration.

Dans les conditions induites par ce phénomène de mondialisation, et ce cadre semble s'être désormais imposé, quels choix pour construire d'authentiques économies productrices d'emplois et de valeurs ajoutées capables de se reproduire sur une base élargie ? Des économies efficaces ?

Quels modèles de référence pour une stratégie de développement cohérente dans un cadre d'économie de marché assuré ?

La réponse à ces questions ne semble pas être tranchée, mais les expériences asiatiques de développement sont riches d'enseignements.

Ces interrogations étant précisées, nous aborderons analytiquement les trois volets qui structurent cette contribution :

1. L'expérience du développement post-indépendance, où nous rendrons compte des choix opérés en matière de développement socio-économique, des acteurs et des modèles de référence, à une époque – celle ayant suivi la décolonisation dans les années 1960 – où l'espoir de sortir du cercle vicieux du sous-développement était bien réel, et où nous présenterons les causes généralement admises de l'échec douloureux de ces expériences de développement.
2. La construction d'économies de marché efficaces dans un contexte interne et externe contraint, volet où nous rappellerons les postulats d'une économie de marché dont l'option s'est généralisée, avant d'identifier les principales contraintes internes et externes et les mutations de l'environnement global (mondialisation).
3. Quels choix pour les économies africaines : nous nous interrogerons enfin sur les conditions et perspectives pratiques de construction d'économies efficaces en Afrique (la référence étant les expériences asiatiques de développement) ?

## **L'expérience du développement postindépendance**

### ***Les acteurs et les modèles de référence***

Comme nous l'avons souligné dans un travail antérieur (Boutaleb 2000) dans les débats que suscite cette problématique, deux questions, auparavant totalement occultées par les théoriciens du développement, doivent être posées. Elles ont ainsi été formulées par Ikonikoff :

1. Qui doit formuler les projets de développement ?
2. Par rapport à quel modèle de référence ces projets doivent-ils être élaborés ? (Ikonikoff 1985:781)

Longtemps il a semblé aller de soi que ce rôle revenait tout naturellement à l'État « en tant que système institutionnel présidant aux destinées d'une société et seul à détenir la légitimité du pouvoir » (Boukhobza 1992).

En effet :

Compte tenu du type de rapport existant entre État et société et de la nature des pouvoirs politiques et des mécanismes de la décision économique prévalant dans la plupart des pays du tiers-monde, il ne pouvait en être autrement. Les luttes contre la domination coloniale ou contre l'emprise des grandes puissances ayant été menées au nom de la souveraineté économique nationale, il paraissait logique

et nécessaire d'admettre au moins dans une première phase, l'épanouissement de l'Etat au détriment de la société.

Si la « bourgeoisie conquérante » (Morazé 1956) avait marqué de son empreinte le réveil de l'Occident au cours des XVIIe et XIXe siècles, c'est l'État conquérant qui marquera le réveil du tiers-monde dans la deuxième moitié du XXe siècle (Ikonicoff 1985:781).

Ces luttes de libération nationale ont longtemps constitué et constituent à ce jour dans beaucoup de cas la source de légitimation du pouvoir personnel ou de celui de groupes extrêmement restreints. À cela s'est ajoutée une autre légitimation fondée sur le combat pour le développement et contre la dépendance économique.

Ces types de pouvoirs autocratiques ont entraîné quasiment partout des systèmes de décision extrêmement centralisés. Le nombre des acteurs participant aux prises de décisions stratégiques était forcément très limité.

Quant à la seconde question, rappelle Ikonicoff (1985:782), le modèle de référence était le paradigme « national-développementaliste » (De Bandt & Hugon 1984), qu'il soit d'essence « socialiste » (voie socialiste de développement) à l'exemple de l'Algérie, dont l'exemple historique était constitué par l'ex-URSS, ou d'essence « capitaliste » (voie capitaliste de développement), à l'exemple de la Côte d'Ivoire.

Ce paradigme « développementaliste » avait deux sources d'inspiration, l'économie socialiste à planification centralisée et l'interventionnisme étatique préconisé par Keynes. Dans cette approche de développement :

l'État contrôle l'essentiel des investissements, met en place des politiques macroéconomiques et élabore des outils de régulation tels que les mécanismes de contrôle des prix. Les politiques de planification et les modèles d'économie mixte – capitalisme d'État, libéralisme planifié ou communautaire – se situent dans ce courant. La réalité ne se montrant pas conforme à ces scénarios de développement, dans la mouvance de la réflexion menée au sein de la CEPAL avec le paradigme de la dépendancia, le débat va progressivement s'étendre du domaine théorique au domaine idéologique, avec la radicalisation qui intervient entre le milieu des années 1950 et jusqu'aux années 1970, dans un contexte de luttes de libération et d'émergence politique du tiers-monde (Bend 2007).

La mise en œuvre des projets de développement impliquait dans les deux cas l'intervention active dans l'économie, de l'État, prenant en charge l'affectation des ressources et l'accumulation du capital.

Dans le cas du modèle socialiste (Algérie, Angola, Mozambique, Congo Brazzaville...), bien plus sans doute que dans l'autre option (ou l'État est tout aussi omniprésent), l'affectation des ressources ne pouvait être laissée aux forces du marché, car le schéma de croissance nécessitait dans cette optique une orientation précise des investissements. Il faut, écrivait G. D. de Bernis, que le plan organise chaînon par chaînon la propagation de leurs effets d'industrialisation, puisqu'on ne peut jamais supposer que cette propagation se réalisera spontanément (De Bernis 1962).

La mise en œuvre de ce projet de développement supposait aussi, comme l'écrivait A. Benachenhou :

Un centre de décision qui ait le pouvoir politique d'imposer une logique aux différents secteurs, c'est-à-dire un lieu de préparation des arbitrages et de contrôle de l'exécution des décisions. En d'autres termes, ce modèle de croissance implique une forte structure de planification impérative (Benachenhou 1982).

Par ailleurs, c'est à l'État que revenait la prise en charge de la mobilisation du surplus, ce qui a fondamentalement justifié les nationalisations des leviers de commande de l'économie nationale (système bancaire, mines, énergie...). Qu'on se souvienne du concept de « récupération des richesses nationales » et, conséquemment, de la souveraineté économique par voie de « nationalisation » au sujet de laquelle les discours retentissants du défunt président algérien Houari Boumedienne demeurent gravés à jamais dans la mémoire collective. L'Algérie avait même, par la voix de son chef d'État, revendiqué en octobre 1974, dans l'enceinte des Nations Unies à New York, le droit aux nationalisations, considéré alors comme une condition essentielle, pour les nations démunies, à la promotion du développement socio-économique.

Ce fut une époque où la volonté de briser le cercle vicieux du sous-développement et les mécanismes de sa reproduction par la constitution d'un système productif national ne connaissait pas de limites. Les ressources de la nation (Algérie) étaient massivement investies malgré les multiples problèmes rencontrés.

Cette expérience de développement étatiste n'a pas « tenu la route », en Algérie comme ailleurs, pour de multiples raisons dont la plus fondamentale tient, nous semble-t-il, à la nature des systèmes socio-économiques et politiques mis en place et à leurs modes de fonctionnement.

## **Pouvoir autocratique et développement socio-économique**

### ***Le constat d'échec***

Les expériences de développement étatiste (État entrepreneur général du développement) dont l'Algérie – pays qui a longtemps suscité l'admiration des observateurs – représentait par son ampleur un cas quasi unique en Afrique, ont connu partout des échecs douloureux dont témoignent les graves crises socio-économiques, mais aussi politiques dans lesquelles se débattent encore beaucoup de pays.

La Côte d'Ivoire aussi, pour citer ce pays, a représenté pendant longtemps un exemple de réussite de l'optique libérale de développement, avant que cette expérience et tant d'autres ne connaissent un effondrement dramatique dont les conséquences se ressentent aujourd'hui, et sans doute pour longtemps encore.

Ces expériences de développement, qui avaient suscité beaucoup d'espoir pour les populations africaines totalement acquises aux élites dirigeantes de l'époque, les chefs charismatiques à l'exemple de Nasser en Égypte, de Boumedienne en Algérie, de Sekou Toure en Guinée ou Houphouët Boigny en Côte d'Ivoire, et bien d'autres encore, ont connu donc quasiment partout en Afrique des échecs douloureux.

Certes, la période post-coloniale s'est caractérisée d'abord par la croissance et la hausse du niveau de vie, porteuses d'espoir. L'évolution socio-économique dans beaucoup de pays, à l'instar de l'Algérie et de la Côte d'Ivoire, est incontestable. Mais là comme ailleurs, la désillusion ne se fait pas attendre.

La crise économique qui survient au début de la décennie 1980 – qui sera d'ailleurs considérée comme perdue pour le développement – a provoqué de nombreuses remises en question. Loin d'avoir contribué de manière décisive au développement, les financements massifs engagés dans l'effort de rattrapage auront toujours plus enfermé les pays africains dans le piège de la dette. Les fluctuations enregistrées dans les prix des matières premières montreraient combien il était illusoire de compter sur un progrès économique et social généré par la vente des hydrocarbures et autres produits de rente. L'État serait contesté dans son rôle, accusé d'avoir bridé d'éventuelles initiatives privées, de s'être compromis dans la réalisation de vains éléphants blancs et d'être devenu la propriété de réseaux ethno-claniques, faisant ainsi preuve de son manque de rigueur. Crise des théories et modèles de développement également, mais qui suscitera cependant des interprétations divergentes (Kohler 2001).

L'âge d'or de l'Afrique contemporaine a été éphémère, il prend fin dans la décennie 1970 (au lendemain d'une remarquable hausse des prix à l'exportation, tirée par le premier « choc pétrolier »). Abstraction faite de quelques îlots de croissance, les vingt dernières années sont celles de la régression économique et sociale du continent africain ; ses indicateurs sociaux demeurent au plus bas, tandis que le chiffre de sa population vivant en deçà du seuil de pauvreté s'accroît, parallèlement à l'intensification du processus de mondialisation ; le taux de mortalité absolue s'y accroît, en 1984–2004, et l'espérance de vie y reste peu enviable ; celle-ci n'est dans certains pays que de 39 ans. L'ancien directeur général du Fonds monétaire international (FMI), M. H. Kohler, déclarait que :

L'intégration à l'économie mondiale a permis des progrès inouïs des revenus et du bien-être pour le plus grand nombre, mais elle a fait trop de laissés pour compte, en particulier l'Afrique subsaharienne dans sa presque totalité. (Kohler 2001)

Ce constat est largement confirmé dans tous les rapports et études d'organismes internationaux ou de centres de recherche universitaires. On peut citer, à titre d'exemple, le rapport d'étapes relatif à la réalisation des Objectifs du nouveau millénaire rédigé par le FMI et la BIRD, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, et publié en juillet 2004.

Le PNUD est formel :

Au rythme actuel, l'Afrique subsaharienne ne respectera l'objectif de la scolarisation universelle dans le primaire qu'en 2129, ou l'objectif concernant la réduction de la mortalité infantile des deux tiers qu'en 2106 – dans 100 ans, au lieu des 11 ans qu'exigeraient les objectifs. Pour trois des objectifs, – la faim, la pauvreté du revenu et l'accès aux sanitaires –, on ne peut même pas fixer de date, car la situation dans la région, loin de s'améliorer, est en train de se dégrader (PNUD 2004).

Pour la CNUCED,

« dans les conditions actuelles, il est illusoire d'escompter que le continent africain puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Comme le Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, M. Gordon Brown, l'a déclaré avec force au début de cette année :

« Au rythme actuel des choses, aucun des objectifs de développement du Millénaire ne sera réalisé en Afrique non seulement au cours des dix prochaines années, mais au cours des cent prochaines années » (CNUCED 2004).

### *L'explication*

Il faut rappeler sans doute que durant les années 1960, la théorie du développement s'est quelque peu focalisée sur la dimension internationale qui articule le Centre à la Périphérie. Beaucoup considèrent que cette approche a engagé la réflexion sur le sous-développement dans une impasse, évacuant totalement les facteurs internes, tant politiques qu'économiques, du sous-développement.

De ce fait, l'échec des stratégies de développement entreprises dans ce cadre ne peut être attribué exclusivement à des mécanismes internationaux d'exploitation des pays du tiers-monde, de même qu'il ne saurait être ramené à des erreurs de gestion et/ou de planification (bien que beaucoup d'erreurs dans ce domaine aient été commises). Nonobstant les contraintes extérieures (elles existent et ne peuvent être occultées), cet échec est fondamentalement inhérent (si l'on considère l'expérience asiatique où l'État et les élites politiques ont piloté d'une manière remarquable le développement) à la nature des systèmes socio-économiques mis en place et à leurs modes de fonctionnement qui, en Afrique, ont été complètement pervertis après une période de grâce des chefs charismatiques (Boutaleb 2010).

La théorie du néo-patrimonialisme, plus encore que la théorie des économies rentières, semble assez pertinente pour expliquer un tel échec, comme nous l'avons exposé dans une contribution antérieure (Boutaleb 2008).

Ces systèmes d'économie étatisée, fondés sur la détention par une bureaucratie d'État des moyens de production nationalisés (cas de nombreux pays en Afrique et ailleurs) apportant les mêmes bénéfices matériels et sociaux que la propriété privée mais libérant en revanche simultanément des risques et de la responsabilité qu'entraîne cette dernière, ont abouti, après des décennies d'« investissement »



de ressources, non pas à édifier des économies prospères, capables de satisfaire les multiples besoins de la société, mais au contraire à bloquer totalement le processus même de développement socio-économique.

Dans de tels systèmes socio-économiques et politiques, où les détenteurs du pouvoir considèrent les biens communs comme leurs biens propres, et pourvus d'un système de redistribution clientéliste – étendu en période de prospérité et réduit aux clientèles ou à la Assabiyya (concept Khaldounien exprimant l'esprit de clan) dominante en période de crise – cette gestion patrimoniale de l'État n'est possible que dans le cadre d'une monopolisation sans partage du pouvoir politique et du contrôle des ressources économiques et financières qu'il permet d'assurer (Addi 1994).

La monopolisation du pouvoir politique est à la base de ces systèmes. Beaucoup d'analyses convergent pour mettre en exergue ce caractère constitutif des systèmes étatistes, à l'exemple de l'Algérie.

Mais l'exercice du monopole politique ne suffit pas en lui-même. Il faut en effet que le pouvoir d'État exerce son monopole et/ou son contrôle sur l'ensemble des ressources économiques et financières de la nation. Même les réformes lancées dans le cadre de la transition à l'économie de marché n'ont pas infléchi sensiblement cette tendance.

« La propriété étatique, en principe propriété de la nation exercée et gérée en son nom, sert ici d'artifice, de leurre juridique masquant une jouissance privative par les tenants du pouvoir d'État » (Dahmani 1997).

Ainsi, la distinction entre domaine public et domaine privé est plus théorique que réelle dans un système où le domaine public est ordinairement confondu par les tenants du pouvoir avec le domaine privé. Il perd alors son caractère public sans pour autant être privé au sens plein du terme.

Du fait du contrôle qu'il exerce sur les ressources économiques et financières du pays, il en assure la gestion comme s'il s'agissait d'une propriété privée, mais sans assumer les risques et responsabilités inhérents à la gestion privée du capital.

« Par définition ce pouvoir n'est pas responsable, car il ne répond devant aucune instance ni des résultats de sa politique économique ni même de l'utilisation des ressources du pays » (Benachenhou 1999).

Certes, formellement il existe un Parlement, une Cour des comptes... mais leur fonctionnement est totalement subordonné au pouvoir politique dont ils sont l'émanation.

Ces systèmes socio-économiques dont l'exemple historique était l'URSS et les « Démocraties Populaires » de l'Est européen se fondent, nous dit le professeur J. Balcerk, sur des méthodes d'investiture féodale, de nomination, de nomenklatura.

« La bureaucratie totalitaire constitue une hiérarchie féodale où le rapport de base entre supérieur et subordonné, suzerain et vassal, est de rigueur... Tout bureaucrate, à l'exception de l'échelon le plus élevé et du plus bas, est simultanément supérieur

et subordonné, suzerain et vassal. Le supérieur fixe à son subordonné une sphère objective, territoriale, et du fait qu'aucun vassal ne peut prévoir pour combien de temps il sera toléré par son suzerain, son unique motivation sera la maximalisation dans le délai le plus court de ses bénéfices. Il vit aussi dans l'incessante crainte métaphysique qu'il ne s'appropriera pas aujourd'hui, ni a fortiori demain, ce qu'il n'a su s'approprier hier » J. Balcerék (1988).

Telle est, résumée on ne peut mieux, l'essence économique et socio-psychologique d'un tel système de gouvernance, générateur d'une corruption étendue à tout le corps social, dont beaucoup de pays en Afrique offrent une illustration quasi parfaite.

Ces systèmes socio-économiques et politiques se sont infiniment complexifiés avec l'ouverture économique et les réformes de transition à l'économie de marché. Pouvoir économique et pouvoir politique se sont encore davantage imbriqués à la faveur de la libéralisation.

La théorie institutionnaliste a offert plus récemment une explication assez proche (l'explication par *la défaillance des institutions*).

Rappelons que c'est à la fin des années 1980 que :

Le débat sur la croissance économique s'est élargi à de nouvelles approches, et plus particulièrement encore la croissance économique en contexte des pays du Sud. Les analystes et spécialistes de l'histoire économique ont en effet mis en lumière qu'ici, la croissance économique dépend fortement de la mise en place d'institutions qui fournissent des stimulants encourageant la productivité des facteurs capital et travail (Bouzidi 2010a).

On doit surtout le développement de l'économie institutionnelle et de l'école institutionnaliste à l'économiste américain, prix Nobel en 1993, Douglas North, selon qui les institutions sont :

Les lois, règles, normes et croyances qui régissent une société. Ce sont les règles du jeu, c'est-à-dire les règles officielles et les normes non officielles qui régissent le fonctionnement de la société ainsi que leur mise en application. Les institutions définissent « la manière dont le jeu se joue ». Les plus importantes de ces institutions sont :

1. le droit de propriété bien défini et spécifié qui fournit les stimulants à la productivité. Les fournisseurs de capital aussi bien que ceux de main-d'œuvre doivent être correctement récompensés et leurs droits de propriété protégés ;
2. un système légal et juridique d'exécution des contrats et accords. North souligne : « S'il n'y a pas un système politique qui encourage la mise en place de droits de propriété efficaces et un système juridique impartial, on n'arrivera nulle part » (Bouzidi 2010a).

Pour Samir Amin et le courant dans lequel il se situe, l'explication est autre :

Dans les pays sous-développés, la minorité de la bourgeoisie compradore (c'est-à-dire la bourgeoisie possédant un certain pouvoir d'achat) assoit son

pouvoir sur le modèle occidental et pousse les puissances du Sud vers la division productions importées. Pour les obtenir, on spécialise le pays dans des productions intéressantes pour le marché international et on joue le jeu de la mondialisation libérale : arrachage des cultures vivrières pour les cultures de rentes, spécialisation à l'export sur les matières premières, sur la déforestation (Amin 2002, cité dans Bend 2007).

Quoi qu'il en soit, l'histoire retient l'échec retentissant de ces approches de développement amorcées par des pouvoirs autocratiques qui se sont totalement pervertis et sont devenus irréformables. Conjugué avec la transformation de l'environnement international (mondialisation) et la chute des prix des matières premières (pétrole en l'occurrence et pas seulement, à partir de 1986), l'écroulement du bloc socialiste a entraîné des bouleversements qui n'ont pas fini de produire des ondes de choc sur le plan international : nombreux sont les pays africains qui ont été confrontés brusquement à des problèmes tout à fait inédits, à des crises multiformes qui les ont contraints à s'ouvrir et à adopter les plans d'ajustement structurels concoctés par le FMI, avec des conséquences dramatiques sur les populations. D'où une déstructuration encore plus prononcée des maigres systèmes productifs mis en place durant la période post-coloniale avec beaucoup d'efforts et d'abnégation des populations, totalement engagées dans les processus de développement qu'elles croyaient réellement devoir les sortir de la misère où le colonialisme les avait enfermées.

### ***La construction d'économies de marché efficaces dans un contexte interne et externe contraint***

Certes, la plupart des pays africains se sont convertis de leur propre initiative à l'idéologie libérale dominante en matière de développement, ou en contrepartie de l'aide du FMI et de la Banque mondiale pour le remboursement de leur dette extérieure. Toutefois, progressivement, le consensus tend à se faire autour de l'impossibilité de penser une issue durable à la crise sans passer par des transformations majeures, capables d'adapter les économies en développement aux nouvelles conditions financières, mais aussi commerciales et technologiques, qui se font jour dans l'économie mondiale (De La Taille 2001).

Cette transformation se doit d'être l'œuvre d'États crédibles, engagés résolument dans la construction d'économies efficaces. D'où l'attention qui est portée désormais à la problématique du fonctionnement des États, des conditions de transformation de leurs bases sociales et de leur autonomisation. Ceci explique sans doute pourquoi les économistes en sont venus à s'intéresser à la question de la démocratie et de la gouvernance d'une manière générale.

Cela étant, il faut relever qu'aujourd'hui, toute perception des acteurs politiques, économiques et sociaux semble conditionnée par deux séries de phénomènes :

- les contraintes auxquelles les pays sont soumis et qui exigent des solutions immédiates ;

- les mutations qui se sont opérées sur la scène internationale et ont remis en cause les postulats des anciennes philosophies de développement (les contraintes de la mondialisation).

### ***Les contraintes internes et externes et les mutations de l'environnement global (mondialisation)***

#### *Les contraintes*

Les économies africaines souffrent d'une multitude de contraintes relevant du fonctionnement interne des systèmes sociopolitiques en place, mais aussi des effets des mutations qui se sont produites sur le plan international, à savoir la mondialisation et son cortège de conséquences en matière de choix stratégiques de développement.

Si la contrainte de la dette extérieure représente incontestablement un centre de préoccupation dominant pour l'ensemble, pratiquement, des pays africains, à quelques exceptions près – comme l'Algérie qui a remboursé anticipativement sa dette grâce aux revenus démultipliés du pétrole – la contrainte d'ordre interne est d'une importance comparable. Cela se reflète dans les revendications sociopolitiques et culturelles, largement étouffées par le passé, qui s'expriment avec une extrême vigueur et semblent difficilement maîtrisables dans un système de concentration des pouvoirs.

#### *La dette*

Le poids de la dette ne cesse de croître et constitue par conséquent un handicap important dont la levée conditionne toute velléité de développement.

Selon un rapport de la Banque mondiale, la dette africaine entre 1972 et 1983 s'est accrue de 20 pour cent par an. Cette progression résulte de la conjoncture favorable de l'évolution des prix des matières premières de cette décennie (73-83) qui a métamorphosé les États africains en emprunteurs solvables, mais qui devait se heurter plus tard à la montée des taux d'intérêt, au moment même où les prix des matières premières déclinaient. Cet effet de ciseaux renverse la mesure de la capacité de remboursement. Ce n'est plus avec leurs ressources, tirées des exportations, que les États amortissent leurs emprunts, mais avec de nouveaux emprunts (Vallée 2005).

Depuis 1980, la dette extérieure publique (c'est-à-dire contractée par les pouvoirs publics ou garantie par eux) à long terme de l'Afrique a continué de croître. Celle de l'Afrique subsaharienne a été multipliée par 4, passant de 45 milliards de dollars en 1980 à 175 milliards en 2003.

Les quatre pays d'Afrique du Nord (mis à part la Lybie qui n'est pas prise en compte) étaient déjà très endettés en 1980 (44 milliards de dollars à

eux quatre, soit autant que tous les autres pays au sud du Sahara), et leur dette a doublé dans les années 1980 avant de se contracter légèrement : 75 milliards de dollars en 2003. La dette extérieure publique de l'ensemble de l'Afrique est donc passée de 89 milliards de dollars en 1980 à 250 milliards en 2003 (Millet 2005). Les experts de la CNUCED relèvent :

L'idée couramment répandue que le surendettement de l'Afrique est tout simplement l'héritage de gouvernements africains irresponsables et corrompus. Si cette idée n'est pas entièrement dénuée de fondement, en particulier au regard de ce qu'a été la politique de la guerre froide, ce sont bien les chocs extérieurs, la dépendance à l'égard des produits de base, des programmes de réforme mal conçus et l'attitude des créanciers qui ont joué un rôle décisif dans la crise de la dette. Une analyse plus nuancée montre que le profil de la dette est passé de la « viabilité » dans les années soixante-dix à la « crise » dans la première moitié des années quatre-vingt, la majeure partie de la dette ayant été contractée entre 1985 et 1995 dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et sous la surveillance étroite des institutions de Bretton Woods (CNUCED 2004).

Ajoutant par ailleurs que :

Loin de favoriser les dictatures, contrairement au système actuel, une véritable annulation de la dette et la rétrocession, sous l'entier contrôle des populations, des fonds détournés par les dirigeants du Sud avec la complicité des créanciers, seraient en mesure de mettre à bas des régimes autoritaires et corrompus. Dette, corruption et dictature sont des facettes d'un même problème.

### *L'aide*

La question de l'aide au développement pour les pays africains, du moins pour ceux qui sont les plus démunis, est essentielle. Cette question a fait l'objet de nombreuses études qui ont toutes conclu qu'elle n'a jamais atteint les engagements déclarés, d'une part, et que, d'autre part, son allocation est loin d'être neutre, désintéressée, ce qui explique son peu d'impact sur l'amélioration du niveau de développement dans les pays qui la perçoivent. Ceci étant, de nouvelles conditionnalités sont édictées pour son octroi et rendent sa perception particulièrement difficile pour les pays qui se débattent dans la complexe transition démocratique.

Le libéralisme dans la sphère économique se prolonge, sur le plan politique, par un certain nombre de nouveaux critères qui sont désormais pris en compte pour décider de l'octroi de fonds internationaux aux pays africains : le fonctionnement démocratique et transparent des institutions, le respect des droits de l'homme, une gestion rigoureuse des affaires publiques – la bonne gouvernance. Cette nouvelle standardisation internationale est par exemple visible dans la similitude entre les rubriques et objectifs définis dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) soumis pour approbation à la Banque mondiale, et les rubriques et objectifs retenus par le NEPAD, tandis que le dernier accord de Cotonou

illustre les nouvelles conditionnalités de la coopération et du développement tels qu'ils doivent désormais être envisagés (Bend 2007).

L'aide internationale devient de plus en plus incertaine et de plus en plus difficile à obtenir, ce qui pose problème pour beaucoup de pays démunis ayant besoin de cette d'aide... dont il faudrait sans doute reconsidérer les conditionnalités et les mécanismes d'utilisation.

### *L'exode de compétence*

La pénurie de cadres est perpétuée. Alors qu'au départ (au moment des indépendances) il y avait effectivement absence de cadres (absence qui a été prise en charge par la priorité donnée à la formation et quelque peu atténuée grâce à la coopération internationale, notamment avec les anciens pays socialistes – et, à leur tête, l'URSS – qui envoyaient des contingents entiers d'ingénieurs de médecins et d'enseignants), aujourd'hui cette pénurie de cadres pénalisant les pays africains est d'une tout autre nature. Il s'agit du phénomène d'exode de cerveaux qui s'est amplifié avec le phénomène de la mondialisation.

À titre d'exemple, à l'indépendance de l'Algérie, Sonelgaz (Société nationale de l'électricité et du gaz) – alors Électricité et gaz d'Algérie – devait faire face au départ massif de cadres français. Il fallait absolument assurer la relève et contribuer ainsi à la conquête et à la maîtrise d'un outil indispensable à la souveraineté nationale.

Il faut savoir qu'à la veille de l'indépendance de l'Algérie, le personnel d'EGA (Électricité et gaz d'Algérie) était composé de près de 5 000 agents permanents et temporaires (4 633 titulaires en 1959).

Très peu d'Algériens se retrouvaient dans les différents échelons de l'entreprise. La plupart d'entre eux émargeaient parmi les effectifs d'agents temporaires ou étaient cantonnés dans les emplois subalternes et souvent, dans les emplois dits insalubres, comme dans les usines à gaz.

Il y avait quelques Algériens dans l'administration, mais en nombre insuffisant. En effet, parmi les 295 ingénieurs et cadres, il n'y avait quasiment pas d'Algériens. C'est l'effort conjugué des responsables de la cellule économique de l'exécutif provisoire de l'époque, de la fédération des gaziers et électriciens UGTA, de jeunes diplômés algériens à peine sortis des universités et grandes écoles étrangères (des cadres de l'UGEMA pour la plupart, que la section universitaire du FLN avait envoyés en formation) et des travailleurs militants de l'EGA qui a permis de faire face au vide qu'allait provoquer le départ massif des cadres européens.

Aujourd'hui, c'est un phénomène pernicieux qui se développe. L'exode ou la fuite de cerveaux cause un préjudice grave aux pays africains déjà démunis quant aux cadres capables de piloter le développement.

Cette forme de migration a certes toujours existé, mais sans commune mesure avec la situation actuelle engendrée par le phénomène de la mondialisation. On

estime ainsi à 27 000 le nombre de cadres africains ayant quitté le continent entre 1960 et 1975, alors que depuis les années 1990, le nombre des départs est estimé à 20 000 par an. De plus, les pays africains ont investi des sommes importantes dans la formation de ces cadres, et leur départ signifie donc une dépense sans retour (Mghari 2007).

Dans ces conditions, les pays africains se trouvent dans un véritable cercle vicieux. Alors qu'ils forment à grands frais des cadres et des ingénieurs fuyant à l'étranger, ils doivent faire venir des experts étrangers pour leurs besoins, à des coûts exorbitants.

Dans ce cadre, selon une étude faite par la Commission européenne, 100 000 coopérants étrangers coûtent à l'Afrique chaque année 4 milliards de dollars.

Ces données élémentaires montrent l'autre face de cet exode, qui se traduit par des coûts financiers directs qui connaîtront certainement une forte augmentation au cours des prochaines années

Concernant enfin les coûts en expérience, ils sont difficilement quantifiables et sont source de dégâts encore plus considérables. Il s'agit des coûts inhérents au « pompage » de cadres et d'ingénieurs ayant déjà une grande expérience au sein des entreprises nationales. Ces coûts peuvent se mesurer en termes de perte de fonctionnement rationnel et efficace, de réduction de compétitivité, de non-réalisation des projets...

Cette situation est d'autant plus grave (Mghari 2007) que :

- les entreprises en Afrique manquent cruellement de cadres et de compétences (ce sont des entreprises largement sous-encadrées et qui manquent de ressources humaines) ;
- les besoins en matière de ressources humaines sont grandissants avec le processus de mondialisation et d'ouverture économique ; ce facteur est devenu déterminant dans toute dynamique compétitive des entreprises nationales.

Ce type de coût, moins connu, moins médiatisé et peu analysé, est fondamental dans la mesure où il vide nos entreprises de leurs compétences et de leur matière grise, ce qui représente un handicap de taille dans leur recherche de compétitivité et d'amélioration de performance.

Le départ de cadres et de professionnels qualifiés et leur remplacement par des coopérants maintiennent ces pays dans un état de sous-développement et de dépendance.

Selon le professeur Hocine Khelifaoui, spécialiste algérien des mouvements migratoires, les impacts en sont désastreux dans la mesure où ils vont affecter les pays à long terme, tout en ne les épargnant pas sur le court et le moyen terme. Il est aisé d'en imaginer les conséquences sur le devenir du pays lorsque l'on sait que la science, ces vingt dernières années, est devenue le principal facteur de compétitivité des entreprises et des nations (Khelifaoui 2010).

En définitive, la question de la disponibilité des facteurs de production se pose encore avec acuité dans beaucoup de pays, en conjugaison avec de nombreux facteurs – dont l'endettement extérieur et l'exode des cadres compétents ne sont pas les moindres – ce qui force à un certain nombre de choix dans les domaines économique et social, choix qui restreignent considérablement la capacité d'action des pouvoirs publics, alors même que le développement des actions revendicatrices rend extrêmement difficile la gestion des conflits et, par conséquent la stabilité nécessaire en matière de développement socio-économique.

### *La gestion de l'ouverture démocratique et des conflits sociaux*

L'émergence en tout lieu d'une société civile (sacrifiée auparavant sur l'autel de l'unité nationale et de l'efficacité économique) dispute aujourd'hui aux États leurs propres espaces d'autonomie. Sur le plan politique, ce phénomène se traduit par une exigence croissante de démocratisation. L'alternative démocratique est posée en termes politiques, mais aussi économiques. Les pouvoirs en place ont dû aborder quasiment partout depuis longtemps déjà de difficiles transitions vers le pluralisme politique. Les sociétés civiles s'affirment aussi sur le plan social par le renouveau de l'action sociale et sur le plan culturel par l'exigence de la reconnaissance des identités régionales (Boutaleb 2000).

Derrière la crise économique se profilaient une crise politique et une crise sociale dont les effets n'en finissent pas de se faire ressentir. Les pouvoirs à la légitimité douteuse, et coupables d'une gestion économique hasardeuse devraient s'effacer devant de nouveaux acteurs du secteur privé, et abandonner l'initiative de l'arbitrage économique au marché (Bend 2007).

Cela pose un grave problème de gestion de conflits qui ne sont pas pour favoriser la stabilité nécessaire au développement socio-économique. Que d'efforts et de fonds sont dépensés dans des approches chaotiques de la gestion de ces conflits... et ce, afin de pérenniser les pouvoirs en place !

### *Les mutations de l'environnement global (le phénomène de mondialisation)*

Parmi l'ensemble des mutations qui se sont opérées ces dernières décennies sur la scène internationale, celles qui semblent jouer un rôle déterminant sont d'ordre techno-économique et idéologique.

### *Les mutations techno-économiques (les NTIC et la mondialisation)*

L'environnement économique international a été marqué, tout au long de ces dernières années, par :

« des mutations profondes, rapides et complexes qui ont touché les méthodes d'organisation et de gestion, les systèmes de production, les circuits de distribution et les pratiques du commerce aux niveaux national et international » (ONUDI 2002:iii).



Cette révolution économique a été rendue possible, en partie, par les progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont réduit le coût et augmenté la vitesse des communications à travers le globe, abolissant les anciennes barrières du temps et de l'espace, et ayant une incidence sur tous les domaines de la vie sociale et économique.

« Cette révolution a permis l'intégration des systèmes nationaux de production et de finance et se reflète dans la croissance incroyable de l'échelle des flux transfrontaliers de biens, de services et de capitaux » (NEPAD 2001).

Par ailleurs, l'accélération du progrès technique s'accompagne d'une diffusion planétaire ; cela se traduit concrètement par la montée des interdépendances.

Les normes de l'industrie mondiale transgressent les découpages administratifs territoriaux et empêchent de considérer comme système industriel une industrie isolée, autant celle d'un pays du centre développé que celle d'un pays de la périphérie sous-développée (Humbert 1984).

Il s'agit de ce qui est désormais qualifié de phénomène de mondialisation de l'économie. Ainsi :

L'intégration des systèmes nationaux de production a rendu possible le « découpage en tranches de la chaîne des valeurs » dans un grand nombre de processus de production du secteur industriel et du secteur des services. Simultanément, la plus grande mobilité des finances signifie que les emprunteurs, publics ou privés, doivent rivaliser les uns avec les autres pour trouver des capitaux sur des marchés mondiaux plutôt que nationaux. Ces deux processus ont accru les coûts pour les pays qui sont incapables d'une concurrence réelle. L'Afrique a, dans une large mesure, supporté ces coûts de façon disproportionnée (NEPAD 2001:7).

La mondialisation, qui n'a pas fini de produire ses effets, a ainsi déjà rendu obsolètes les démarches économiques classiques, relativisant la portée des stratégies conçues exclusivement dans le cadre national.

### *Les mutations idéologiques*

Le renouveau incontestable de l'idéologie libérale face aux contradictions du « développement étatiste » constitue un fait majeur qui a marqué la fin du siècle dernier.

Le marché est apparu à nouveau comme le cadre le plus approprié pour l'allocation optimale des ressources et des facteurs, mais également comme le principal stimulant à la créativité. Laissées à elles-mêmes, les forces du marché sont capables, dit-on, de réaliser la croissance la plus forte et la répartition la plus juste. Il s'agit là d'une conviction qui s'est généralisée et parmi ceux-là mêmes qui ont longtemps été hostiles à cette idéologie, rares sont ceux qui s'opposent à ce paradigme. C'est ainsi que l'économie basée sur la liberté d'entreprendre et la

concurrence est actuellement en état de grâce. Tout le monde est pour l'économie de marché et nul n'entrevoit de solutions en dehors de ce cadre.

La libéralisation et l'ouverture de l'économie se sont principalement matérialisées pour la majorité des pays en développement et des pays à économie en transition par l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par la signature d'un certain nombre d'arrangements préférentiels et/ou d'accords de zones de libre-échange. Nous pouvons citer, à titre indicatif, les zones de libre-échange suivantes : Nafta (Amérique du Nord), Mercosur (Amérique du Sud), Union européenne (Europe occidentale et centrale), Asean (Asie du Sud-Est), Pays arabes (Afrique du Nord et pays du Golfe), SADC (Afrique australe), UEMOA (Afrique de l'Ouest) (ONUDI 2002:3).

Ce nouveau contexte, qui vise une intégration croissante de l'économie mondiale met en revanche ces pays en face de l'impératif de la restructuration et de la mise à niveau de leurs industries.

La conclusion des accords des négociations d'Uruguay, la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au niveau international et l'établissement de plusieurs accords d'association et de zones de libre-échange aux niveaux régional et sous-régional sont considérés comme le point de départ d'une nouvelle ère dans les relations économiques et industrielles internationales.

L'approche interventionniste matérialisée principalement par la mise en place de barrières commerciales et par l'aide financière et commerciale à l'exportation (subvention, réévaluation de la monnaie nationale, etc.), appliquée par la plupart des pays en développement, n'est plus en conformité avec l'Acte final du Cycle d'Uruguay qui a créé un système de commerce libéral et ouvert visant à permettre aux entreprises des pays membres à commercer dans des conditions de concurrence « équitables et non biaisées ».

Les politiques et stratégies protectionnistes adoptées jusqu'en 1995 dans la plupart des pays en développement devront être remplacées par d'autres très différentes, obéissant à une nouvelle logique d'intégration avec les pays développés se caractérisant par : plus de compétition, moins d'interventionnisme et plus de compétitivité (ONUDI 2002:3).

Par ailleurs, la globalisation de la concurrence, la diversité des marchés et le processus rapide d'innovation dans les produits et les processus technologiques ont modifié les déterminants de la compétitivité industrielle au niveau international.

Selon le nouveau paradigme de la concurrence qui se joue désormais au niveau international, les sources de l'avantage concurrentiel sont non seulement reliées au coût des facteurs de production et à la disponibilité des matières premières, mais de plus en plus à la qualité de l'infrastructure des institutions de support et d'appui à l'industrie, à l'efficacité des sources d'innovation, au degré des pressions des entreprises d'acquiescer et de maîtriser des technologies nouvelles et de répondre rapidement aux besoins et aux changements de la demande (ONUDI 2002:4).

Ces mutations (le nouveau contexte de mondialisation) imposent des stratégies industrielles et commerciales adaptées. Problématique fort complexe que nous avons abordée dans une contribution antérieure (Boutaleb 2008).

### *Conséquences pour l'Afrique*

On peut ici reprendre in extenso les termes de la Déclaration sur les défis de développement de l'Afrique adoptée à la fin de la Conférence sur « Les Défis de développement de l'Afrique du nouveau millénaire », organisée par TWN – Africa et le CODESRIA à Accra du 23 au 26 avril 2002, concernant notamment ce point relatif aux obstacles internes et externes au développement économique de l'Afrique, qui exprime parfaitement la nature de ces contraintes que nous avons tenté succinctement d'explicitier :

La réunion a noté que les défis auxquels fait face l'Afrique en matière de développement proviennent de deux sources étroitement liées :

- a- les contraintes imposées par l'ordre économique et politique mondial dans lequel nos économies opèrent ;
  - b- les faiblesses internes résultant des structures politiques et socio-économiques et des politiques néolibérales d'ajustement structurel.
1. Les principaux éléments de l'ordre international hostile incluent en premier lieu le fait que les économies africaines sont intégrées de manière inadéquate dans l'économie mondiale, en tant qu'exportatrices de matières premières et importatrices de produits manufacturés, ce qui a entraîné la persistance des déficits dans les termes de l'échange. Cette situation a été renforcée par les politiques de libéralisation, de privatisation et de déréglementation, ainsi que par un ensemble de politiques macroéconomiques inappropriées, imposé à travers les conditionnalités de l'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Ces tendances sont actuellement institutionnalisées dans les règles, les accords et les procédures de l'OMC, qui comportent des biais au détriment de nos pays. Les effets combinés de ces politiques et de ces structures ont contribué à la création du fardeau insoutenable et injustifié de la dette, qui étouffe nos économies et met en péril la capacité de l'Afrique à s'approprier les stratégies de développement.
  2. Les difficultés externes ont exacerbé les déséquilibres structurels internes de nos économies et, en conjonction avec les politiques néolibérales d'ajustement structurel et les structures politiques et socio-économiques inéquitables, ont contribué à leur désintégration et à l'accroissement des inégalités sociales et de genre. Notre secteur manufacturier en particulier, est détruit ; la production agricole est en déclin ; les services publics sont sévèrement affaiblis ; et la capacité des États africains à

formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales en faveur d'un développement équilibré et équitable est annihilée. Les coûts de ces politiques sont supportés de manière disproportionnée par les groupes marginalisés et opprimés de nos sociétés, y compris les travailleurs, les paysans et les petits producteurs. Ces coûts ont été particulièrement excessifs pour les femmes et les enfants.

3. Ces événements ont renversé les politiques, les programmes et les institutions mis en place à l'époque de l'indépendance en vue de créer et de développer une production intégrée au sein de nos économies dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des finances et des services sociaux. Ces programmes et institutions, malgré leurs limitations, étaient destinés à résoudre les problèmes de la faiblesse du marché interne et de la fragmentation des structures de production, ainsi que des inégalités sociales internes et entre États héritées de la colonisation, et à remédier à l'intégration inadéquate de nos économies dans l'ordre mondial. En conséquence, les gains économiques et sociaux réalisés pendant cette période ont été anéantis.

Dans ces conditions, et ce cadre semble s'être désormais imposé, quels choix pour construire d'authentiques économies productrices d'emplois et de valeurs ajoutées capables de se reproduire sur une base élargie ? Des économies efficientes ?

Il faudrait sans doute revenir sur les postulats de base d'une économie de marché et voir quelles en sont les exigences pour en déduire les réformes de fonds qui devraient être engagées, poursuivies et consolidées (Boutaleb 1996).

Il n'y a certes pas de doctrine et de « modèle » de croissance et de développement économique valables pour tous les pays. « S'il existait une seule doctrine de croissance valable, nous l'aurions découverte », ont affirmé les membres de la commission – créée en 2006 sous l'égide de la Banque mondiale – dénommée « Croissance et développement », qui était composée de dix-neuf sommités et présidée par le Nobel d'économie américain, Michael Spencer. Robert Solow, un autre Nobel d'économie, Kamal Dervis (ancien économiste en chef de la BM), le gouverneur de la Banque centrale de Chine, celui de la BC d'Indonésie et d'autres grands économistes ont fait partie de cette commission, sur la base d'une étude qui a duré dix-huit mois et qui a concerné treize pays : Brésil, Chine, Corée du Sud, Indonésie, Hong Kong, Japon, Malaisie, Malte, Oman, Botswana, Singapour, Taïwan, Thaïlande. Il s'agit des treize pays qui ont obtenu 7 pour cent de croissance économique par an en moyenne durant vingt-cinq ans au moins (Bouzidi 2009).

Selon les conclusions de cette étude, chaque pays a des caractéristiques et une histoire propre dont la stratégie de croissance doit tenir compte.

Il faut par conséquent être pragmatique et coller aux réalités de l'économie et de la société que l'on veut transformer et développer.

Cela n'empêche pas de s'inspirer des bonnes pratiques des pays asiatiques – les seuls où les expériences conditions historiques de construction de ces économies ont beaucoup changé. Demeure cependant la philosophie d'ensemble.

## **Quels choix pour les économies africaines**

### *Un vrai retour au vrai marché*

Partout en Afrique, nonobstant quelques exceptions, on constate que, si le principe d'une transition à l'économie de marché est clairement proclamé, la conception des modalités concrètes de cette transition demeure encore confuse. Il s'est agi souvent d'une « conception tronquée de l'économie de marché conforme à une bureaucratie effrayée par la redistribution du pouvoir économique » (Benissad 1991:150).

Contrairement à la société de marché, beaucoup de pays africains, à l'image de l'Algérie, voyaient l'économique indistinctement fondu dans le politique et ne bénéficiant d'aucune autonomie. Il ne s'agit certainement pas d'opposer le marché et l'État. L'État a un rôle déterminant à jouer. Mais son retour n'est pas antinomique avec des réformes du système économique national et la libéralisation économique interne peut très bien se poursuivre dans le cadre d'une gestion rigoureuse des grands équilibres et d'une ouverture commerciale sous contrôle. Autrement dit, la libéralisation externe doit continuer à être préparée : libéralisation économique interne/libéralisation économique externe sous contrôle.

Ceci étant rappelé, il faut souligner que dans les pays africains, et singulièrement dans ceux qui disposent d'une rente importante comme l'Algérie (hydrocarbure), le rôle de l'État dans les stratégies de croissance et de développement est déterminant. Il y a à cela au moins trois raisons, comme le souligne le professeur algérien A. Bouzidi (2011) :

1. L'État doit « semer son pétrole » dans la construction d'une économie de production efficace, créatrice de richesses et fournisseur d'emplois, car cette rente, qui appartient à toute la société, doit servir à préparer les conditions de sa prospérité future.
2. Il n'y a pas dans nos pays suffisamment d'entrepreneurs privés capables de se substituer à l'État dans l'immense tâche du développement économique. Ces entrepreneurs privés dont l'histoire économique est récente n'ont ni la taille technique et technologique nécessaire, ni la surface financière suffisante ni l'expérience requise pour être capable de relever seuls le défi du développement.
3. Les pays africains ont besoin de renouer avec des ambitions industrielles. Cela ne peut se faire qu'en continuant à donner un rôle déterminant à l'État, mais en tirant cette fois-ci les leçons de l'expérience des années 1970 : reconnaître une grande place au secteur privé, renforcer le système

d'économie de marché, compléter la demande interne (qui doit rester le moteur de la croissance) par la conquête de débouchés extérieurs, notamment pour les produits manufacturés à valeur ajoutée.

Certes, on ne peut souscrire à une quelconque fermeture à l'échange international, ni même au repli, mais il est bon de plaider pour une ouverture consciente, régulée et contrôlée. Il est certain que l'ouverture aux échanges procure des gains pour l'ensemble de l'économie si elle est bien gouvernée, mais il ne faut pas négliger la juste répartition des gains et des coûts au motif que des politiques correctives à mettre en œuvre seraient en mesure de remédier aux inégalités. « Tout comme nous n'avons pas le droit de nous « déshabiller » pour adhérer à l'OMC, le tout est question de négociation intelligente et bien menée » A. Bouzidi (2011).

### **Quels choix, quels modèles de référence (les leçons des expériences asiatiques de développement)**

S'il n'existe point de modèles de référence, comme on l'a déjà souligné, il existe des expériences probantes qu'il faudrait sans doute méditer. Il s'agit des expériences de développement entreprises par les pays asiatiques, qui ont incontestablement le mieux réussi dans le tiers-monde et qui, aujourd'hui, constituent de véritables moteurs de la croissance économique mondiale :

Les progrès économiques et sociaux réalisés dans les pays de l'Asie du Sud-Est en 40 ans sont considérables. La Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong et Singapour ont connu trente ans durant des taux de croissance annuels moyens de +8 pour cent ; Malaisie, Thaïlande et Indonésie ont affiché de 1960 à 1996 des taux de croissance annuels de +7 pour cent et ont divisé par 5 le nombre de pauvres vivant avec un dollar par jour ; la Chine et le Vietnam sont aujourd'hui des exemples réussis de transition à l'économie de marché, l'Inde enfin, est en pleine expansion (Bouzidi 2007).

Ainsi :

Les pays du sud-est asiatique, Corée du Sud et Taïwan en particulier, ont pu construire, en quelques décennies seulement, des économies diversifiées et parfaitement adaptées aux exigences de la nouvelle économie mondiale (Khelif 2007).

Ces résultats positifs excluent, aujourd'hui, de faire l'impasse sur l'expérience asiatique dans une réflexion sérieuse sur les choix et le contenu d'un nouveau projet d'industrialisation pour les pays africains, et pas seulement pour eux.

Ces expériences réussies doivent ouvrir de nouveau le chantier et les grands débats sur les choix et les options que les pays doivent emprunter pour construire des économies efficaces.

Le succès économique asiatique, sans constituer un modèle transférable à tous les pays du Sud, replace le débat sur le développement économique sous un nouveau jour. « Il y a, dans les expériences économiques asiatiques,

beaucoup à apprendre et à prendre », selon l'expression du professeur A. Bouzidi (2007).

Saurons-nous méditer ces exemples au lieu de nous perdre en conjectures sur « la capacité de telle théorie ou de telle autre à résoudre quelques-uns de nos problèmes économiques ? » se demande Rachid Mohamed Brahim (2010) qui nous rappelle que jadis, dans le monde de l'islam, une bataille philosophique s'était engagée entre les partisans du « AQL » et ceux du « NAQL », fallait-il plagier et reprendre intégralement ou interpréter ? Manifestement c'est le AQL qui doit être de mise.

### ***La mise en parallèle avec les expériences africaines (le cas de l'Algérie)***

Commençons par souligner qu'à sa mise en application, le modèle de développement coréen était, à une nuance près, quasiment identique au modèle d'industrialisation de l'Algérie des années 1970.

A. Bouzidi (2008) propose d'en juger à partir des travaux du professeur d'économie sud-coréen, enseignant à la Kyungnam University et consultant au Kyungnam Industrial Consulting Co, M. Ick Jin Seo, qui produit une analyse détaillée et fouillée de l'industrialisation de la Corée du Sud dans son ouvrage *La Corée du Sud : une analyse historique du processus de développement (2000)* :

Au moment du lancement de sa stratégie d'industrialisation, la Corée du Sud n'avait pas de secteur productif (biens intermédiaires, biens d'équipement, machines).

Elle n'avait pas non plus de produits nationaux ni de matières premières exportables. Il fallait donc importer l'ensemble des biens de production nécessaires à l'industrialisation jusqu'à l'installation d'un système productif national relativement autonome. Le financement de ces importations se faisait par le recours à l'emprunt extérieur. Il faut noter qu'à ce niveau déjà la Corée du Sud, comme l'Algérie des années 1970, refusait le recours aux IDE et voulait éviter « la domination étrangère sur l'appareil de production national ». La dette extérieure a bien évidemment explosé.

Pour y faire face, la Corée du Sud a choisi dès le départ d'exporter la plus grande partie possible de ses produits nationaux fabriqués à partir des biens d'équipements importés (contrairement à l'Algérie qui cherchait d'abord à développer son marché intérieur, démarche rendue possible par les possibilités de financement qu'offrait l'exportation des hydrocarbures).

Les importations étaient sévèrement contrôlées et orientées principalement sur les biens d'équipements et les biens intermédiaires (contrôle du commerce extérieur). La gestion des devises était sous monopole de l'État et centralisée (même démarche en Algérie). Les autorités financières sud-coréennes combinaient surévaluation de la monnaie nationale (pour diminuer le coût

des importations pour les entreprises) et subventions aux exportateurs qui bénéficiaient ainsi d'un dumping qui leur permettait de compenser les pertes subies (ils vendaient à l'étranger à des prix qui ne couvraient même pas leurs coûts de production). De plus, la surévaluation de la monnaie sud-coréenne, qui renchérisait les exportations pour les acheteurs, devait être compensée par l'État pour les exportateurs afin de ne pas les décourager. Les ressources étaient canalisées vers un système bancaire public centralisé.

La Corée du Sud a eu cinq plans quinquennaux durant la période d'industrialisation (1962-1987), (l'Algérie deux quadriennaux et un quinquennal de 1970 à 1984, avec une pause de 2 ans, 1978 et 1979). Le schéma d'industrialisation sud-coréen a été le fait de grands groupes industriels étatiques, mais aussi privés et sous contrôle du plan. Il a commencé par les industries légères (les années 1960) pour substituer la production nationale aux importations, mais surtout pour avoir des produits à exporter. Durant les années 1970, lancement des industries de biens intermédiaires et chimiques. Durant les années 1980, lancement des industries d'équipements (machines) et des composants et pièces. On retrouve ici le schéma de l'industrialisation par substitution d'importation, mais combiné à un modèle exportateur. Comme en Algérie, les liaisons industries-agriculture et intra-industrielles ont été une préoccupation centrale des planificateurs sud-coréens (noircissement de la matrice inter-industrielle et liaison agriculture-industrie en Algérie, notamment la Sonacome) [Société nationale de construction mécanique – qui produisait des machines agricoles – tracteurs, moissonneuses-batteuses, camions...]. Durant tout le processus d'industrialisation, la Corée du Sud a donné la priorité à l'innovation technologique basée sur l'apprentissage (le même processus commençait à se développer en Algérie à la fin des années 1970 !).

Bien évidemment, la Corée du Sud, disposant d'une main-d'œuvre abondante, a commencé par une croissance extensive (capital importé et main-d'œuvre locale bon marché et nombreuse), puis a intensifié son processus de croissance par les améliorations de productivité (Bouzidi 2008).

Les conditions qui ont permis au modèle d'être efficace peuvent, selon A. Bouzidi, se résumer, sur le plan interne, à l'existence d'un État fort, possédant un projet :

Un « État développementiste ». « En Corée du Sud on surnomme le régime dictatorial militaire par les termes de dictature de développement », écrit J. Seo, qui ajoute : « un État fort signifie un État capable de soumettre le capital à sa volonté et sa planification. L'État doit aussi être capable d'oppresser la résistance du peuple qui souffre de l'absence des droits de l'homme, et du droit au travail, d'accepter les bas salaires, la non-existence de la Sécurité sociale ».

Le régime militaire de Park a institué la planification centrale, la non-autonomie de la Banque centrale qui est soumise au ministre des Finances. Le ministre du



Plan (Economic Planning Bord, EPB) est vice-Premier ministre. Les banques commerciales sont nationalisées. Ce sont des agences qui distribuent les fonds selon les orientations du Plan. Les devises sont gérées centralement par l'État. Il faut rappeler qu'après la guerre civile (1950-1953), une armée nationale surdéveloppée organise un coup d'État en 1960 et assoit sa légitimité sur la défense nationale (défendre le pays) et le développement économique (Bouzidi 2008).

Cela permet de relativiser l'affirmation souvent reprise, que les expériences d'industrialisation des années 1970 ont échoué en Algérie comme un peu partout en Afrique, parce qu'elle a été l'affaire de l'État. En fait, ces expériences ont échoué là où l'expérience d'industrialisation des pays asiatiques a réussi « malgré » la présence massive à tout instant des pouvoirs publics. La différence réside dans le fait que l'État n'a jamais été vraiment intéressé en Afrique d'une manière générale par sa mise en œuvre, la logique de contrôle et de distribution de la rente l'ayant toujours emporté sur la logique de développement. La recherche de l'efficacité aurait poussé les pouvoirs publics à imposer avec vigueur les règles et les contraintes indispensables aux agents, aux institutions et aux différents groupes sociaux, porteurs d'intérêts souvent divergents.

La Corée du Sud est devenue aujourd'hui un grand pays industriel qui ne craint aucunement la comparaison avec les pays les plus développés de ce monde. Quant à l'Algérie, pour nous tenir à cet exemple, les résultats furent immédiats :

Après un plan triennal, deux plans quadriennaux et deux plans quinquennaux, l'Algérie, qui a rééchelonné, subi l'ajustement structurel, voit son système productif s'effiloche et pratiquement disparaître et mange aujourd'hui grâce à son pétrole [...] Un grand secteur dit de « l'import-import » émerge, constitué de plus de 7 000 entreprises dont 80 pour cent sont privées ; il s'adonne à l'importation. Beaucoup de sociétés écrans voient le jour, le temps d'une ou de quelques affaires, et s'évanouissent dans la nature sans paiement d'impôts (Brahim 2009).

La productivité du travail est d'une faiblesse inquiétante d'autant que cette faiblesse est croissante. Cela veut dire, sur le plan du réel, qu'à partir des recettes pétrolières nous vivons quasiment de l'échange (du commerce, des services), que notre valeur ajoutée par habitant est l'une des plus basses, comparativement à des pays de même niveau. Enfin, s'installe le développement d'activités parasitaires qu'on appelle l'informel, le marché parallèle, l'économie souterraine :

La question de l'informel n'est pas simple. Il est loin d'être une marge, ou un à côté d'un ensemble économique. Il est cet ensemble lui-même [on estime qu'il représente plus de 30 pour cent du PIB de la nation] Notre informel est phagocytaire, contrairement à ce que pensent certains experts qui ont étudié l'économie informelle italienne pour comprendre ce qui se passe chez nous, encore un « NAQL ». Ici l'informel a annihilé des secteurs entiers de l'économie productive, le textile, la chaussure, l'agroalimentaire, le bois, l'électroménager, la mécanique, la sidérurgie, l'électronique, pour transformer le pays en un vaste souk,

96 marchés informels dans la seule capitale, 732 au niveau national, avec plus de 100 000 intervenants, des quartiers « Dubaï » qui poussent partout... Avec des prix 30 pour cent plus chers que les produits contrefaits se vendant librement, comment pouvait-il tenir la route ?

Quant à l'impact réel mesuré par les revenus : en 1975, 25 pour cent de la population vivait avec 32 pour cent du Revenu National et 75 pour cent se partageaient les 68 pour cent restants.

En 2005, 40 pour cent de la population salariée vit avec moins de 29 000 DA par mois (alors que le SNMG devait être au minimum égal à 35 000 DA) ; si l'on ajoute les chômeurs, ce sont 54 pour cent de la population qui vit la pauvreté (17 millions de personnes, dont 7 millions extrêmement pauvres), alors que 20 pour cent se partagent 45 pour cent du revenu national.

La pauvreté salariale a installé pour très longtemps les salariés dans la paupérisation absolue, alors que 20 pour cent de nantis vivent de la grâce des marchés publics et de l'informel. Comment s'étonner que l'Algérie soit classée par le PNUD (2007-2008) à la 104e place en matière de développement humain ? (Brahim 2009)

### **Peut-on aujourd'hui adopter en Algérie et ailleurs une démarche industrielle du type Corée du Sud ?**

Les économistes sud-coréens eux-mêmes nous rappellent, écrit A. Bouzidi, que :

Les conditions ont changé. Deux conditions au moins ne peuvent plus être réunies :

La dictature de développement est aujourd'hui inadmissible tant au plan interne qu'au plan externe et les processus de démocratisation qui touchent aujourd'hui l'ensemble des pays, même à des échelles différentes, empêchent l'instauration d'un État autoritariste, sinon totalitaire.

La mondialisation de l'économie, l'internationalisation des firmes, la compétitivité à l'échelle mondiale dans un contexte marqué par l'ouverture, la déprotection, le libre-échange ne permettent plus de revenir aux modèles d'industrialisation du type de ceux qu'ont connus la Corée du Sud ou la Malaisie. (Bouzidi 2008)

Ceci étant, Bouzidi s'interrogeait dans un article antérieur :

N'y aurait-il pas donc une « clé », un « modèle » asiatique de développement économique ? Quelles en seraient les caractéristiques ? On a cru en dénombrier sept qu'on retrouve dans toutes ces expériences.

1. Des politiques économiques tournées vers les exportations et non vers le marché intérieur, celui-ci se développant au rythme du développement des revenus tirés des exportations.
2. Un interventionnisme étatique important, y compris dans l'investissement, et non pas le libéralisme et l'appui sur le seul secteur privé.
3. Un contrôle des importations et un appui aux exportations et non pas le libre-échange.

4. Un contrôle des investissements étrangers (qu'on autorisait) et des marchés financiers et non pas une totale ouverture et la liberté des mouvements de capitaux.
5. Des secteurs de l'éducation, de la formation et de la santé placés comme des priorités dans les programmes des gouvernements.
6. Une utilisation judicieuse de l'aide publique internationale au développement accordée par le Japon, les USA (Corée du Sud) la Banque asiatique du développement. Cette aide a été utilisée prioritairement dans la réalisation d'infrastructures de base.
7. Une coopération régionale renforcée. D'autre part, le succès économique asiatique a reposé sur la réalisation de deux conditions importantes.
  - Des régimes politiques forts et stables.
  - Une administration compétente et une technostrucure.

Ce succès économique asiatique, sans constituer un mobile transférable à tous les pays du Sud, relance, le débat sur le développement économique sous un nouveau jour (Bouzidi 2007).

## Conclusion

Pour conclure cette contribution, nous pouvons affirmer comme nous l'avons souligné dans un travail antérieur (Boutaleb 2010), que les conditions de fonctionnement des États et les conditions de transformations des États, en Afrique, sans doute plus qu'ailleurs, sont au cœur du renouveau espéré. Si l'expérience des NPI n'est plus à présenter, elle demeure une source d'inspiration intarissable, notamment au vu de la leçon historique, magistrale, qu'elle a administrée sur le rôle de l'État dans la conduite du développement économique que la philosophie néolibérale a voulu occulter.

Le développement socio-économique relèverait, plus que toute autre considération, de la refondation d'États forts (au sens de Myrdal), dont le pouvoir s'exerce par l'intermédiaire d'institutions réellement représentatives. Autrement dit, un État de droit, légitime. Le développement a « impérativement besoin de gouvernements responsables, intègres, légitimes, et il n'y a pas de fonctionnement de l'économie sans un État fort avec des lois et des règles qu'il est capable de faire appliquer » (Berthelot cité dans Bartoli 1999:79).

Par conséquent, les pays africains ont besoin prioritairement de réformer leurs institutions. De telles réformes s'inscrivent toutes dans les efforts de construction de l'État de droit, condition sine qua non pour créer la richesse et, dans le même temps, permettre l'émancipation économique et politique des citoyens.

L'État de droit est l'antithèse de l'anarchie, de la domination des hommes, du pouvoir discriminatoire, de l'abus de pouvoir, de la corruption de haut niveau, du châtement arbitraire.

Ainsi, la croissance économique a besoin de capital, de travail et de productivité de ces deux facteurs. Mais dans nos pays, elle a surtout besoin de la construction de l'État de droit et donc de réformes des institutions, c'est-à-dire de réformes des « règles du jeu » (Boutaleb 2010).

Le développement socio-économique a besoin, par conséquent, de bonne gouvernance et la bonne gouvernance, c'est celle qui fonctionne sur la base des principes de transparence, de responsabilisation, de responsabilité et d'équité.

Ce que reconnaît le NEPAD en soulignant qu'il est maintenant « généralement accepté que le développement ne peut se réaliser en l'absence d'une démocratie véritable, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance » (NEPAD 2001:12).

Pour le NEPAD, les dirigeants africains devront assumer en commun un certain nombre de responsabilités :

- consolider les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour restaurer et maintenir la paix ;
- promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays et leur région en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national ;
- restaurer et maintenir la stabilité macroéconomique, en particulier en mettant au point des normes et cibles appropriées en matière de politiques monétaires et budgétaires et en instaurant des cadres institutionnels adéquats pour en assurer la réalisation ;
- instaurer des cadres juridiques et réglementaires transparents à l'intention des marchés financiers, pour assurer l'audit des compagnies privées comme du secteur public ;
- revitaliser et élargir la prestation des services d'enseignement, de formation technique et de santé ;
- promouvoir le rôle des femmes dans le développement socio-économique en renforçant leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation, en développant des activités lucratives grâce à un accès plus facile au crédit et en assurant leur participation à la vie politique et économique des pays d'Afrique ;
- renforcer la capacité des États d'Afrique d'instituer et de faire respecter la législation, et de maintenir l'ordre ;
- promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et de sa diversification vers les agro-industries et les manufactures au service des marchés locaux comme de l'exportation. (NEPAD 2001:11, 12).

Certes, des changements ont déjà été accomplis partout dans les pays africains, mais beaucoup reste à faire pour asseoir les principes d'une bonne gouvernance.

Un mot pour terminer... Brecht disait : « Malheureux est le pays qui n'a pas un bon chef », et A. Sen précise : « Je dirais pour ma part « malheureux le pays qui a besoin d'un chef. » Cet éminent économiste, qui a mis au point l'indice synthétique du développement humain, définit le développement, faut-il le rappeler ? comme le processus par lequel on arrive à accroître le bonheur ainsi que la liberté des hommes, qu'elle soit politique, sociale ou économique.

## Bibliographie

- Addi, L., L'Algérie et la démocratie, La Découverte, 1994. Amin S, 2002, Au-delà du capitalisme sénile, Paris, PUF.
- Balcerek J., 1988, « L'issue, programme de reconstruction nationale », texte manuscrit, SGPIIS, Varsovie, mai.
- Bartoli H., 1999, Repenser le Développement. En finir avec la pauvreté, Économica (UNESCO), Paris.
- Benachenhou, A., 1999, « La corruption : un système de gouvernement », *le quotidien d'Oran* du 5 novembre.
- Benachenhou, A., 1982, L'expérience algérienne de planification : 1962-1980, Alger, OPU.
- Bend, P., 2007, « Repenser le concept de développement, des impasses d'un processus de standardisation des sociétés à la nécessaire émergence d'un sens historique », Afrique et développement, Vol. XXXII, N°. 3, p. 72-107, Dakar, CODESRIA.
- Benissad, H., 1991, La Réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, Alger, OPU.
- Boukhobza, M., 1992, « L'Algérie errante », *El Watan* du 8 mars, Alger.
- Boutaleb, K., 2010, « La problématique du développement socio-économique et les objectifs d'une authentique réforme de l'État en Afrique », in Repenser les économies africaines pour le développement, ouvrage collectif sous la direction de J. C. Boungou Bazika & Abdellali Benseghir Naciri, Dakar, Codesria.
- Boutaleb, K. 2008, « Les politiques commerciales et industrielles dans le contexte de la mondialisation : quelles perspectives pour les pays africains », présenté à la Conférence Guy Mhone sur le développement « Repenser la politique commerciale et industrielle pour un développement de l'Afrique », CODESRIA, Lusaka, 25 au 27 juillet.
- Boutaleb, K., 2008, « La corruption ; son ampleur et ses causes : le cas de l'Algérie », CEA-CODESRIA, Conférence Internationale sur « Institutions, Culture et Corruption en Afrique » du 13 au 16 octobre, Addis Abeba.
- Boutaleb, K., 2000, « Transition démocratique et développement socio-économique au Maghreb », Revue IDARA, vol. 10, n° 1, Alger.
- Boutaleb, K. 1996, « Conditions préalables et modalités concrètes d'une politique économique de transition à l'économie de marché : référence à Maurice ALLAIS », Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques, Alger, n° 3.
- Bouzidi, A., 2011, « L'Inde montre le chemin », *Le Soir d'Algérie* du 10 août.
- Bouzidi, A., 2010a, « Cet État de droit dont on a si besoin » *Le Soir d'Algérie* du 5 mai.
- Bouzidi, A., 2010b, « Industrialisation : L'Asie, un modèle ? », *Le Soir d'Algérie* du 24 mars.

- Bouzidi, A., 2009, « Un État fort, des investissements privés, une ouverture préparée », *Le Soir d'Algérie* du 30 sept.
- Bouzidi, A., 2008, « La Corée du sud un modèle pour l'Algérie ? », *Le Soir d'Algérie* du 9 janvier.
- Bouzidi, A., 2007, « L'Asie montre le chemin », *Le Soir d'Algérie* du 10 janvier.
- R. M. Brahim, « L'Algérie peut-elle faire le saut du « prendre » à « l'entreprendre » ? », *Le quotidien d'Oran* du 1er juin 2010.
- CNUCED, 2004, Le développement économique en Afrique. Endettement viable : oasis ou mirage ?
- Dahmani, A., 1997, L'Algérie à l'épreuve : économie politique des Réformes 1980-1997, Alger, Casbah.
- De Bandt, J. & Hugon, Ph., 1984, « Rapports Nord-Sud et crises », Cahiers du CERNEA, n° 03, Paris.
- Déclaration sur les défis de développement de l'Afrique, 2002, « Les Défis de Développement de l'Afrique du Nouveau Millénaire », TWN – Africa et CODESRIA, Accra 23 au 26 avril.
- De La Taille, E., 2001, « Les stratégies de développement industriel des pays du sud : les leçons de l'expérience mexicaine », Université de Toulouse 1, Laboratoire d'études et de recherches sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux, Rapport 2001, INIST-CNRS Toulouse.
- Destanne de Bernis, G., 1962, « Le rôle du secteur public dans l'industrialisation (cas des pays sous-développés) », *Économie Appliquée*, n° 1-2., Le IVe Plan français et la planification, Paris.
- Humbert, M., 1984, « Segmentation territoriale de branche et relation Nord-Sud dans l'industrie », Communication au congrès international des économistes de langue française, Clermont Ferrand, 24 et 26 mai.
- Ikonicoff, M., 1985, « Projet de développement : acteurs et modèle de référence », *Tiers-Monde*, n° 104, vol. 26, p. 781-793.
- Khelfaoui, H., 2010, « Entretien avec le Pr Hocine Khelfaoui, auteur d'un rapport (2006) sur la diaspora algérienne », publié dans *Algérie Focus* du 18 mars. Entretien réalisé par Fayçal Anseur.
- Khelif, A., 2007, « Industrialisation durable ou simple ajustement de la spécialisation internationale ? (2e partie) », *El Watan* du 7 mars.
- Kohler, H., 2001, « Un partenariat mondial pour le développement de l'Afrique », Allocution, Conseil économique et social des Nations Unies, 16 juillet 2001, le Bulletin du FMI, août.
- Mghari, M., 2007, « Exode des compétences : ampleur, déterminants et impacts sur le développement » in M. Khachani (Ed.), *L'impact de la migration sur la société marocaine*, Paris, Armand Collin, p. 109-133.
- Millet, D., 2005, « La dette de l'Afrique aujourd'hui », Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde, mars .
- Morazé, Ch., 1956, « Les bourgeois conquérants », Rabat, Goethe-Institut. NEPAD, 2001, [www.nepad.org/framework/lang/fr](http://www.nepad.org/framework/lang/fr).
- North, D., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press.

- ONUUDI, « Restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle », Vienne, 2002.  
PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2004.
- Séo Ick-Jin, 2000, *La Corée du Sud, une analyse historique du processus de développement*, L'Harmattan.
- SONELGAZ, « 1962, le défi de la relève », site web, [www.sonelgaz.dz](http://www.sonelgaz.dz)
- Vallée, O., 2005, « La dette africaine : à l'aune du risque politique », Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde, mars.
- Vernieres, M., 1995, « États, politiques publiques et développement en Asie », Cahier du GEMDEV, n° 23, États, politiques publiques et développement en Asie, novembre.

